

Genève, le 28 septembre 2018

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes : présentation du rapport annuel d'activité 2017/2018

La Cour des comptes publie son onzième rapport annuel pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Cet exercice se caractérise par une importante activité, puisque la Cour a traité 74 dossiers d'audit et d'évaluation, au même niveau record que l'an dernier (75 dossiers). Durant la période 2017-2018, elle a reçu 120 sollicitations, un niveau en forte augmentation en raison de l'introduction d'un nouveau système d'alerte. L'activité déployée durant la période porte à plus de 390 millions la valeur cumulée des économies identifiées depuis la création de l'institution. Pour la première fois de son histoire, les comptes individuels et consolidés de l'État ont été révisés par la Cour. Le rapport annuel est librement disponible au lien <http://www.cdc-ge.ch/fr/Rapport-Annuel.html>.

Une institution au service des citoyens

Pendant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, la Cour a été sollicitée à 120 reprises, essentiellement par les citoyens. Par rapport au niveau déjà élevé de l'an dernier (88 sollicitations), la hausse est due à la mise en place d'une plateforme d'alerte sécurisée. Cette dernière permet à la Cour d'identifier de nouveaux risques et de nouvelles pistes d'efficience pour l'État et d'avoir des échanges réguliers avec les citoyens qui peuvent conserver leur anonymat s'ils le souhaitent.

Durant la période, la Cour a traité 74 dossiers, dont 54 avaient comme origine une communication citoyenne.

Une institution reconnue pour ses compétences

L'année 2017-2018 marque une nouvelle étape pour la Cour des comptes, par la concrétisation de la nouvelle compétence de révision des comptes de l'État consécutivement au vote populaire du 28 février 2016. Les comptes 2017, tant individuels que consolidés, ont ainsi été révisés par une équipe dédiée sous la supervision des magistrats. Les rapports qui en découlent, rendus publics et disponibles sur le site internet de la Cour, détaillent la recommandation d'approbation des comptes de l'État. Ils soulignent toutefois la précarité de l'équilibre financier à long terme des caisses de prévoyance et son effet significatif sur les comptes futurs de l'État.

Une institution à l'activité croissante et agissant comme levier de changement

L'activité déployée sur la période 2017-2018 a permis de publier 20 rapports (chiffre le plus élevé depuis la création de la Cour) ainsi que 59 examens sommaires, couvrant au total 74 dossiers d'audit et d'évaluation.

205 recommandations, acceptées à 98%, figurent dans les rapports de la période et privilégient les aspects de bonne gouvernance des institutions. Ces dernières ont dans la plupart des cas pris des mesures rapides pour remédier aux problèmes identifiés, par exemple :

- les administrateurs des HUG accèdent désormais aux informations nécessaires pour exercer leurs prérogatives,
- le climat de travail est apaisé et une nouvelle gestion opérationnelle est en cours à la Bibliothèque de Genève,
- une remise à plat de la stratégie et de l'organisation de l'IFAGE a été opérée,
- les autorités exécutives de Corsier suivent une feuille de route en matière de ressources humaines afin de rétablir la confiance avec le personnel,
- un dispositif de bourses et prêts d'études est appelé à être adapté aux besoins des personnes présentant des parcours de formation discontinus ou connaissant des situations familiales complexes.

Suivi des recommandations

La Cour a également suivi la mise en œuvre des 49 rapports émis lors des trois dernières années et leurs 543 recommandations. Elle constate avec satisfaction qu'au 30 juin 2018, le taux de réalisation de ces dernières s'élevait en moyenne à 69% deux ans et demi après la publication du rapport. Il s'agit d'un taux comparable aux années précédentes et d'un niveau élevé compte tenu de la nature non contraignante des recommandations émises par la Cour.

Toutefois, le suivi effectué met en évidence que plusieurs recommandations – pourtant acceptées - n'ont pas encore été mises en œuvre.

1. Dans son rapport n°100 publié le 5 avril 2016 à l'attention de la **Fondation Nouveau Meyrin**, la Cour avait émis 10 recommandations, toutes acceptées par l'entité auditée. La fondation détient un parc immobilier de 507 objets, dont 397 logements. D'ici à la fin 2018, le parc de logements devrait s'agrandir de 250 unités. Au 30 juin 2017, les délais de réalisation de quatre recommandations avaient été reportés de 6 à 18 mois par la fondation. Le 29 juin 2018, celle-ci a informé la Cour n'avoir « *pas pu finaliser la mise en place de ces recommandations... et espérer réaliser certaines d'entre elles d'ici fin décembre 2018* ». Ainsi, six recommandations ont été mises en œuvre et quatre demeurent non réalisées (taux de mise en œuvre après 26 mois : 60%). La Cour regrette que la fondation n'ait pas finalisé la mise en œuvre des dernières recommandations ouvertes durant la période 2017-2018, considérant que le temps de travail nécessaire à leur réalisation n'était pas très important.
2. Dans son rapport n°103 publié le 5 avril 2016 à l'attention de la **commune de Plan-les-Ouates**, la Cour avait émis neuf recommandations, toutes acceptées par l'entité auditée. La commune est propriétaire de 486 logements dont 402 sont en loyer libre et 84 sont soumis au contrôle de l'État. Au 30 juin 2018, cinq recommandations avaient été mises en place et quatre n'étaient pas réalisées (taux de mise en œuvre après 26 mois : 56%). La Cour regrette que la commune de Plan-les-Ouates n'ait pas développé de stratégie en matière de logement, notamment concernant les objectifs financiers de la commune et la politique des loyers. La commune estime que les aspects stratégiques d'extension du parc relèvent du seul programme de législature Il faut déplorer aussi que les attributions de logements demeurent le fait d'un seul conseiller administratif et que les cas de récusation ne soient pas prévus dans un document.
3. Dans son rapport n°104 publié le 26 mai 2016 à l'attention **du bureau des logements et restaurants universitaires (BLRU) de l'Université de Genève**, la Cour avait émis dix recommandations, toutes acceptées par l'entité auditée. Actuellement, trois recommandations ont été mises en œuvre et sept sont non réalisées au 30 juin 2018 (taux de mise en œuvre après 25 mois : 30%). Comme tenu de ces éléments, les mesures prises par le BLRU depuis la publication du rapport ne permettent actuellement pas de couvrir l'ensemble des risques relevés lors de l'audit. C'est le cas notamment des risques identifiés pour le processus d'attribution et pour celui relatif à la facturation et à la gestion du contentieux.
4. Dans son rapport n°107 publié le 28 juin 2016 à l'attention de la **centrale d'engagement et de conduite et alarmes (CECAL) de la police genevoise**, la Cour avait émis neuf recommandations toutes acceptées par l'entité auditée. Actuellement, trois recommandations ont été mises en place et six recommandations n'ont pas été réalisées (taux de mise en œuvre après 24 mois : 33%). Si l'important changement à effectuer en matière de « culture d'entreprise » peut expliquer le retard dans la mise en œuvre des recommandations opérationnelles, la non-progression de celles ayant trait au pilotage stratégique de la CECAL et à son organisation semble traduire, elle, un manque de volonté d'agir dans le sens recommandé.

Contact pour toute information complémentaire :

Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch